

**REUNION DE LA COMMISSION LOCALE
D'ANALYSE ET D'INFORMATION SUR LE RISQUE SECHILIEENNE
(CLAIRS) DU 23 juin 2006**

COMPTE-RENDU

I – POINT DE SITUATION SUR L'EVOLUTION DU SITE

Le point de situation a été présenté par M.Effandiantz du CETE (centre d'étude technique de l'équipement) de Lyon.

Les mesures de vitesse des capteurs confirme la progression des déplacements de la zone frontale. En mai 2006, les vitesses de déplacement sont en augmentation dans un contexte hydrique du même ordre, voire inférieur à celui de la même période l'an dernier.

M. Panet, président du comité d'experts, précise que la partie supérieure a enregistré des indices d'activité mais à des vitesses relativement faibles (5 à 10 cm/an). Il convient également de noter une augmentation des fissures dans la partie ouest de la zone frontale.

La galerie de reconnaissance située à 200 mètres de la zone frontale enregistre des mouvements très faibles.

En fonction des demandes, M. Panet est susceptible de faire une présentation plus précise du rapport annuel du CETE.

II – PRESENTATION DU RESULTAT DES ETUDES HYDRAULIQUES

La présentation du résultat des études hydrauliques a été réalisée par M.Sionneau , chef du service eau-environnement-risques à la DDE.

Les études réalisées relatives aux parades envisagées portent sur :

- la prolongation du merlon
- l'exhaussement et renforcement des digues de la Romanche
- les casiers de contention en dérivation de la Romanche en aval immédiat du site potentiel du barrage
- la galerie hydraulique

La prolongation du merlon : le résultat des études, basé sur le scénario à la côte 338 entraînant l'obturation en partie du chenal de la Romanche, le blocage de la RN 91, montre que le merlon actuel serait submergé et que l'hypothèse de son prolongement n'aurait pas d'efficacité supplémentaire avérée.

L'étude de l'exhaussement et du renforcement des digues de la Romanche concerne le secteur compris entre le site du barrage potentiel et la confluence avec le Drac soit 8,7km et traverse les agglomérations.

Elle vise à renforcer le système d'endiguement pour permettre le passage de la crue centennale de la Romanche augmentée par le débit dû à l'effacement du barrage dans le cas du scénario court terme monophasé.

Le projet conduit à rehausser les digues ou à en créer sur environ la moitié du linéaire, avec des hauteurs atteignant 2 à 3 m (réhausse de 5150 m de digues + 3750m de mur en béton armé).

Il comporte aussi des traitements anti-renard (1730 m sécurisé). Les difficultés liées à ces aménagements sont importantes : emprises étroites, déversements au delà de la crue de référence en zone agglomérée, complexité des opérations de batardage pour fermer les accès routiers ou SNCF en cas d'alerte.

Un système de casiers de contention peut être construit juste en aval du site en rive gauche de la Romanche sur 40 hectares (4 casiers successifs communiquant par des déversoirs).

L'aménagement est étudié pour ramener si cela est possible le débit aval à la valeur de la crue centennale hors risque de Séchilienne dans le cas de rupture d'un barrage à la cote 338 m, voire au delà. Il nécessite la construction d'un seuil à clapet barrant la Romanche pour pouvoir maîtriser le débit à dériver vers les casiers.

Il est compatible avec le projet de déviation routière qui comporterait un long viaduc permettant l'écoulement vers les casiers. Il intègre également le projet de galerie hydraulique dont le débouché se ferait à l'extérieur des casiers.

La réalisation de casiers est efficace pour les scénarii 338 et 340. Elle permettrait en effet de maîtriser une crue centennale.

La galerie hydraulique de 11,2 m de diamètre avec un seuil d'entrée à la cote 338 m permet une protection contre la crue millénale en cas de barrage de cote supérieur à 350 m. En revanche, pour des barrages de faible hauteur, la réalisation d'une galerie s'avérerait peu efficace.

Le délai de réalisation de la galerie (études+appel d'offre+enquête publique+construction) est estimée entre 4 et 5 ans dès lors qu'un maître d'ouvrage aura été trouvé.

Combinaison casiers + galerie :

Une étude comparative menée par la SOGREAH selon les types de parades mises en place (casiers seuls, galerie seule ou galerie+casiers) montre que la combinaison alliant la construction d'une galerie et l'installation de casiers demeure la meilleure solution pour réduire les débits à l'aval du site. Des gains restent toutefois possibles pour certains scénarii intermédiaires, selon les hypothèses de parades retenues.

La cote 348 m présente l'intérêt particulier d'être la cote en dessous de laquelle une galerie n'est a priori pas pleinement opérante. L'objectif de l'étude est en particulier de vérifier s'il n'existe pas des barrages à la fois trop hauts pour la solution casiers et trop bas pour la solution galerie.

III – QUESTIONS DIVERSES

- Projet alternatif :

Le comité d'action des ruines de Séchilienne présente un contre-projet aux parades retenues, prévoyant notamment la construction d'un barrage à l'amont immédiat des ruines de Séchilienne. Il permettrait ainsi d'activer plus tôt la galerie hydraulique.

Ce projet ayant été présenté après l'achèvement des études, M.le préfet demande que cette contre-proposition soit étudiée de manière simple sur le plan technique par le comité d'experts et la DDE.

Mais, en tout état de cause, il convient de poursuivre dans la voie engagée sans remettre en cause la logique d'ensemble du rapport Huet et le plan d'actions défini.

A cet égard, il faut garder à l'esprit que certaines parades, telle que la mise en place de casiers, doivent être réalisées rapidement car ils permettent d'apporter une parade rapide au risque d'éboulement à court terme.

- Maîtrise d'ouvrage et financement :

Afin de déterminer les maîtrises d'ouvrages et arrêter le plan de financement des diverses parades retenues, suite aux courriers préfectoraux des 21 février et 1^{er} juin 2006, une réunion avec l'ensemble des acteurs concernés sera organisée avant la fin de l'été 2006.

Le président de la communauté de communes du sud grenoblois annonce que son institution participera au financement des études sur la galerie hydraulique.

M. le député Biessy souhaite fortement la tenue de ce « tour de table » afin de pouvoir avancer au plus vite sur les questions de financement.

En conclusion, M. le préfet rappelle que l'Etat tient les engagements qu'il avait pris. Il souhaite que les actions engagées soient poursuivies.

Les acteurs locaux seront régulièrement tenus informés de l'évolution des choses à l'occasion des réunions de la CLAIRS.

Le préfet